

COMPTE RENDU
Des délibérations du Conseil Municipal
De La Couture Boussey

Séance du 13 décembre 2019

Date de Convocation : 4 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune sous la présidence de M. Sylvain BOREGGIO, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Mesdames Patricia Bazin et Laurence NICOLAS et Monsieur Daniel L'HOSTIS, Maire-Adjoints ; Mesdames Isabelle BACON, Nadine HANNE, Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL, Jocelyne PASQUIER et Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ, Jean-Pierre NICOLAS et Philippe RETOURNE conseillers municipaux.

Étaient absents : Mme Sandrine BOITEL

Étaient absents excusés : M. Francis DAVOUST










Pouvoirs : Pouvoir de Monsieur Francis DAVOUST à Monsieur Sylvain BOREGGIO

Monsieur Daniel L'HOSTIS a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

-  Patrimoine – convention de mise à disposition de locaux auprès du Syndicat intercommunal à vocation unique La Clé des Champs
-  Travaux – SIEGE – Approbation des travaux 2020
-  Finances – participation aux classes ULIS
-  Finances – décision modificative n°2
-  Finances – indemnités au comptable public
-  Travaux – SIEGE – étude de faisabilité photovoltaïque
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les derniers éléments pour les travaux du SIEGE 2020 ne nous sont pas parvenus à temps pour les présenter. Le point est reporté à une séance ultérieure.

patrimoine - Projet de convention relative à la mise à disposition de locaux communaux au syndicat intercommunal La Clé des Champs pour les activités périscolaires et/ou extra-scolaires (D2019-08-01)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention dont le but est de préciser les modalités de mise à disposition d'espaces communaux adaptés à la mise en œuvre de la compétence intercommunale « enfance et jeunesse », dans le cadre d'un centre de loisirs sans hébergement périscolaire et/ou extra-scolaire entre deux structures : le syndicat

intercommunal La Clé des Champs et la commune de la Couture Boussey, propriétaire de l'espace.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Education – Participation scolaire 2018/2019 ULIS d'Ivry la Bataille (D2019-08-02)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois enfants sont scolarisés en classe ULIS (ancienne CLIS) à Ivry La Bataille et que la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à la somme de 656.11 € par enfant scolarisé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:
ACCEPTE de verser 1 968.33 € de participation à la commune d'Ivry La Bataille

Finances - Décision modificative n°2 (D2019-08-03)

Monsieur le Maire expose les modifications de budget suivantes :

SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

| sens | chapitre | article | intitulé | BP | DM | nouveau montant |
|----------|----------|---------|--------------|----|------------------|------------------|
| recettes | 041 | 21532 | | | 1 981.84 | 1 981.84 |
| Recettes | 041 | 21531 | | | 12 987.09 | 12 987.09 |
| | | | TOTAL | | 14 968.93 | 14 968.93 |

| sens | chapitre | article | intitulé | BP | DM | nouveau montant |
|----------|----------|---------|----------------|------------|------------------|-----------------|
| dépenses | 041 | 21538 | | | 14 968.93 | 14 968.93 |
| dépenses | 21 | 2115 | Terrains bâtis | 135 000.00 | -300.00 | 134 700.00 |
| dépenses | 16 | 1641 | Emprunt | 505 000.00 | 300.00 | 505 300.00 |
| | | | TOTAL | | 14 968.93 | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE ces modifications de budget

Objet : Finances – Indemnités au comptable (D2019-08-04)

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 9 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant la nomination de Monsieur Olivier CHALAYE en date 3 décembre 2018,

Vu la demande formulée en date du 13 novembre 2019, portant sur l'octroi de l'indemnité de conseil pour la période de janvier à décembre 2019,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ATTRIBUER l'indemnité de conseil à Olivier CHALAYE, correspondant à la gestion de 360 jours de l'exercice 2019.

Objet : Réalisation d'une étude de faisabilité relative à la réalisation d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment technique de la commune de La Couture Boussey. (D2019-08-05)

En 2015, a été publiée la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui encourage le développement de projets visant à augmenter la part des énergies renouvelables en France, dans le prolongement des directives européennes de 2009.

Le SIEGE, depuis la mise en place de sa Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) en décembre 2015, est compétent pour assister les collectivités dans leurs projets de production d'énergies renouvelables.

La commune de La Couture Boussey dispose d'un bâtiment technique orienté Sud dont la surface disponible et l'absence d'ombrage en font un bâtiment potentiellement intéressant pour le développement du photovoltaïque.

Il est donc proposé au Conseil municipal de profiter de cette opportunité pour mettre en œuvre conjointement avec le SIEGE un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment technique.

Le SIEGE, en qualité de maître d'ouvrage et grâce à son expertise technique, propose de réaliser et de financer l'ensemble des études préalables à la mise en place d'un tel projet.

Dans l'hypothèse d'une suite favorable donnée à l'étude de faisabilité, le SIEGE invitera la commune à délibérer de nouveau pour engager ou non la poursuite du projet. Si la commune souhaite poursuivre avec le SIEGE, une convention de mise à disposition de la toiture sera à acter entre la commune et le SIEGE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le SIEGE à mener toutes les études préalables nécessaires pour ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Devis

Sans objet

Rapport des commissions :

- Michel Lami fait le point sur les travaux rue D'Anet : le chantier s'est bien passé et dans les délais. La réception aura lieu la semaine prochaine. Des déviateurs ont été installés afin de casser la vitesse. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Police Municipale effectuera des contrôles radars lors de la réouverture à la circulation.
- Michel Lami fait le compte-rendu de la dernière réunion du SIEGE 27. Les travaux d'enfouissement rue Grande et rue du Chartry sont confirmés pour début d'année 2020 et l'enfouissement du chemin de Boussey a été validé pour 2020. Le budget du SIEGE pour 2020 est de 28 millions d'euro.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que l'inspecteur d'académie accepte de positionner un remplaçant à l'école primaire afin que la classe découverte puisse avoir lieu.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture de la salle de jeux d'arcades à la salle polyvalente à compter du samedi 21 décembre et jusqu'au 5 janvier 2020. Le tarif a été fixé à 7€ de l'heure. Les horaires sont 10h-22h tous les jours (fermeture à 18h les 24 et 31 décembre et ouverture à 14h00 les 25 décembre et 1^{er} janvier)

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les éco-délégués de l'école primaire. Il présente la charte qui a été signée.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agglomération Evreux Portes de Normandie a délibéré sur l'échange foncier de manière favorable.
- Monsieur le Maire indique que les prochaines séances de Conseil sont fixées au 24 janvier et au 6 mars (dates sous réserve)
- Monsieur Lami fait le compte-rendu de l'organisation du Téléthon. Le chiffre provisoire de don s'élève à 2 444€. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des associations qui ont œuvré pour l'évènement.
- Madame Bacon signale des problèmes d'éclairage dans les salles de Fitness et un décalage dans la programmation du chauffage.
- Monsieur Dias demande si le PLU est applicable. Monsieur le Maire lui répond qu'il est opposable depuis le 23 novembre.
- Monsieur Mertz interpelle le Maire au sujet du plafond dans l'entrée du complexe. Monsieur le Maire lui indique que suite aux dégâts des eaux subis les plafonds ont été endommagés. Ils vont être refaits.
- Madame Pasquier demande si un miroir va être installé au carrefour de la Rue de la Fontaine et de la Rue Pinard. Monsieur le Maire lui indique qu'avec la présence des trois STOP aucun miroir n'est nécessaire.
- Monsieur le Maire fait un point sur le restaurant scolaire : des dysfonctionnements demeurent et des malfaçons ont été décelées. Un rendez-vous avec l'architecte a eu lieu il y a 10 jours afin de saisir les entreprises concernées
- Monsieur le Maire fait un point sur la maison de santé : une entreprise a fait une offre pour la réfection du bardage, des ajustements doivent être faits.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les diagnostics amiante et plomb pour la démolition de la maison sise 5 route de Nonancourt sont lancés
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est envisagé un plateau surélevé route de Nonancourt afin de réduire la vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.